

## ADHERER C'EST...

### BENEFICIER D'UNE REPRESENTATION ET D'UN APPUI

- Du niveau départemental au niveau européen (*FECOF*)
- Dans les différentes instances locales auxquelles l'association est membre (*Parc National du Mercantour, Parc Naturel Régional, CDPENAF, CDCFS, etc.*)
- Facilitateur auprès des principaux partenaires financiers institutionnels et organismes (*État/ ADEME/ Région / Département / autres*)

### DISPOSER D'UNE INFORMATION ACTUALISEE ET DE POUVOIR SE FORMER

- Connaître la réglementation et ses évolutions en matière de responsabilités/prérogatives forestières et environnementales
- Se former (catalogue de l'Union régionale)
- Disposer de retours d'expériences et contribuer à l'évolution des politiques forestières territoriales
- Avoir accès à un réseau d'experts et participer à des manifestations pluridisciplinaires

### OBTENIR UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

- Initier et mettre en œuvre vos projets environnementaux innovants au cœur des territoires
- Identifier les financements disponibles et vous mettre en relation avec les partenaires
- Disposer d'un suivi personnalisé sur demande

### S'ENGAGER DANS LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET LA TRANSITION ENERGETIQUE

- Développer des circuits courts pour faciliter les projets mobilisant la biomasse forestière (Bois Énergie, Construction bois) et engager une dynamique de revitalisation des zones rurales
- Afficher l'engagement d'une gestion durable et raisonnée (Contrat d'objectifs État/ONF/Communes Forestières, PEFC, Label Bois des Alpes)
- Valoriser le territoire communal par un engagement de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre

### FAIRE RECONNAITRE LES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX DE VOTRE PATRIMOINE COMMUNAL ET REPENSER L'EMPREINTE CARBONE DES ACTIVITES DU TERRITOIRE

- S'inscrire au même titre que les Entreprises dans une démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE)
- Contribuer au maintien ou à la restauration de services environnementaux
- Rechercher/Offrir des partenariats pour compenser les activités carbonées

## C'EST EGALEMENT...



**S'INSCRIRE DANS UN RESEAU NATIONAL**, fort de 6 000 collectivités



**PARTAGER UNE VISION DE L'ESPACE FORESTIER**, comme atout de développement local



**POSITIONNER LE TERRITOIRE**, en faveur d'une **autonomie énergétique** par le soutien d'une **économie de proximité** par le **développement de la filière Forêt-Bois**

Soutenu financièrement par

Contact



## ELUS DE COMMUNES FORESTIERES

### L'ADHESION\* VOUS OUVRE DROIT A :

La Certification  
environnementale de votre  
Forêt Communale (PEFC)  
Compris dans le coût de l'adhésion

L'Accès au Cycle de Formations  
du réseau en lien avec vos  
prérogatives forestières

Au Vote en Assemblée générale  
et Votre Représentation dans les  
instances décisionnaires  
afférentes à la forêt

La Participation à des visites de  
chantiers ou Voyages d'étude  
forestiers

Sur simple consultation, Appui  
et Conseils par une équipe  
permanente pluridisciplinaire

Accompagnement technique de  
tous vos projets  
(Construction Bois, Biomasse,  
Énergie, Plantations, Accueil  
touristique, Fonction sociale, etc.)

Participation annuelle au  
Congrès des maires des  
Communes Forestières

Recherche de Financements

(\*L'adhésion est établi d'après un barème  
fonction du nombre d'habitants et  
proportionnel dans le lien urbain/rural  
pour fédérer le plus grand nombre)

« Les bois et forêts relevant du régime forestier satisfont de manière spécifique à des besoins d'intérêt général soit par l'accomplissement des obligations particulières prévues par ce régime, soit par une promotion d'activités telles que l'accueil du public, la conservation des milieux, la prise en compte de la biodiversité et la recherche scientifique. » Art. L121-3 du Code Forestier

Être Maire de Commune Forestière, c'est gérer un patrimoine forestier dans sa pluralité/diversité, propriété privée de la commune, et inscrire la forêt, siège d'activités multiples, dans l'aménagement du territoire.

C'est également être le garant d'un cadre environnemental réglementé auquel sont attachés les habitants, qu'ils soient ruraux, rurbains ou urbains, vecteur d'un lien social et générateur d'emplois. La forte valeur ajoutée de ce patrimoine doit constituer le socle de réflexion à la reconnaissance des services rendus, matériels ou immatériels, et à la recherche d'une juste contrepartie de ses différents usages.

## UNE QUESTION, UNE IDEE, UN PROJET ?

### Un réseau d'élus

Jacques VARRONE, Président, Maire d'Auribeau-sur-Siagne  
Henri GIUGE, 1er Vice Président, Maire de Saint Martin Vésubie  
Jean-Paul DAVID, 2e Vice Président, Maire de Guillaumes  
Jean-Louis DALLONI, 3e Vice Président, Adjoint au Maire de Lucéram  
Jean THAON, Trésorier, Maire de Lantosque  
Martine BARENGO-FERRIER, Secrétaire, Maire de La Bollène Vésubie,  
Joseph REY, Secrétaire Trésorier Adjoint, Commune de Breil-sur-Roya

### Et d'Administrateurs

Ville de Nice  
Communes de Clans, Isola, Roure, Belvédère, Venanson, Roquebillière, Andon,  
Levens, Puget-Théniers

### Une équipe pluridisciplinaire locale à votre écoute/service

#### Chargée de Mission Forêt et Territoires

Aude BLOM-RAQUIN,  
04 89 04 25 55 - 07 81 83 15 34  
[blomraquin.cofor06@gmail.com](mailto:blomraquin.cofor06@gmail.com)

#### Responsable administrative et financière

Véronique BALLISTE  
04 97 18 69 19 - 06 86 74 71 90  
[adm.cofor06@gmail.com](mailto:adm.cofor06@gmail.com)

#### Chargé de Mission Forêt Bois et Formations

Matheus BUSSOLO  
Tél. 04 97 18 69 20 - 06 12 79 47 98  
[bussolo.cofor06@gmail.com](mailto:bussolo.cofor06@gmail.com)



Gage d'une gestion durable de vos forêts

[www.boisvivant.com](http://www.boisvivant.com)

Communes Forestières des Alpes-Maritimes  
27, Bd. Paul Montel  
Imm. Nice Leader, Bât. Ariane – 06200 NICE  
Tél. 04 97 18 69 19 – [adm.cofor06@gmail.com](mailto:adm.cofor06@gmail.com)